

RIO + 20 : L'URGENCE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DOIT ENGENDRER UNE AUTRE ÉCONOMIE !

Gaudier Lydie

Vingt ans après la première conférence de 1992 et dix ans après Johannesburg, la Conférence des Nations Unies sur le Développement durable, Rio+20, a lieu du 20 au 22 juin 2012 au Brésil.

Pendant 3 jours, les chefs d'Etats et de gouvernements de la planète se réuniront pour tenter de trouver un accord sur des objectifs de développement durable. L'enjeu est de taille face à l'urgence de la dégradation environnementale, de l'absence de progrès en matière de lutte contre la pauvreté, le tout dans un contexte de crise économique et financière globale. Pourtant les perspectives d'un nouvel accord sont peu optimistes !

Quelques chiffres

Depuis l'éclatement de la crise financière en 2008, le chômage des jeunes a augmenté de 80% dans les économies développées et de 2/3 dans les économies en développement. Plus d'un quart des jeunes dans l'Union européenne sont soumis au risque de pauvreté.

En 2008, près de 800 millions de personnes dans le monde n'avaient pas accès à l'eau potable et 1,3 milliard vivaient sans un accès fiable à l'électricité.

Pourtant, la demande d'énergie à l'échelle mondiale s'est accrue de 5% en 2010, faisant encore augmenter les émissions totales de CO2. Pour rappel, 7% des plus riches sur la planète consomment 50% des ressources naturelles.

Face à ces multiples constats, les organisations non-gouvernementales et syndicales du monde entier se sont également rendues à Rio. Leur objectif ? Tenter d'influencer le processus afin que l'accord soit le plus ambitieux possible, sur le plan social et écologique, et qu'il passe par le verdissement de l'économie.

Mais parler de verdissement ne signifie pas, comme certains l'entendent, développer un capitalisme vert qui consiste à confier au marché la mission de résoudre les différentes crises. Le bilan des 20 dernières années a clairement montré l'impuissance du marché à résoudre les problèmes environnementaux et à réduire les inégalités. Au contraire, ils ont empiré...

Anne Demelenne, Secrétaire générale de la FGTB l'a rappelé lors de son intervention à l'assemblée syndicale qui s'est réunie avant l'ouverture du Sommet, pour finaliser un texte de revendications à l'attention des négociateurs : « Nous voulons un développement durable dont la finalité soit la

justice sociale, le cadre le respect de l'environnement et le moyen, un verdissement de l'économie ».

Pour ce faire, toujours selon Anne Demelenne : « une troisième révolution industrielle est nécessaire. Celle-ci doit se fonder sur une relance économique éco-solidaire et une fiscalité plus juste. »

Les chiffres avancés par la Confédération internationale des syndicats (CSI) sont éloquentes : investir 2% du PIB dans l'économie verte à travers 12 pays est à même de créer 48 millions d'emplois décents sur cinq ans !¹

Concrètement, les revendications des syndicats pour Rio+20, en faveur d'une juste transition sont les suivantes :

- La mise en place d'un socle universel de protection sociale afin d'éradiquer la pauvreté à travers une sécurité de revenus.
- L'octroi à l'Organisation Internationale du travail (OIT) d'un mandat visant à rendre opérationnel le concept de transition juste.
- Le respect des Droits de l'Homme et du travail.
- Le développement des compétences « vertes » au service d'une économie bas carbone et économe dans l'utilisation des ressources, à travers des stratégies actives d'éducation et de formation à l'initiative des pouvoirs publics.
- La création d'emplois verts et décents grâce à des investissements dans les technologies bas carbone telles que dans le secteur de la sidérurgie, pour ne citer qu'un exemple, l'acier intelligent ultraléger, photovoltaïque, antibactérien,...
- La promotion du dialogue social.
- La création d'une taxe sur les transactions financières au niveau européen et international.

Rio+20 doit aboutir à envoyer un message fort aux citoyens du monde entier pour que les peuples retrouvent leur place au sein d'un système économique qui les respecte et respecte la planète car une fois franchies les limites de celle-ci, nous ne pourrions plus revenir en arrière.

Un des enjeux de Rio+20 : le droit d'information et de participation des travailleurs.

L'économie dérégulée, basée sur les énergies fossiles, menace de façon croissante l'environnement et, à plus court terme, les droits fondamentaux des travailleurs et des citoyens.

La marchandisation des biens communs (comme l'énergie, l'eau et les ressources de la biodiversité) et ses conséquences sur la croissance de la pauvreté et des inégalités montrent de façon évidente la nécessité d'un modèle de développement alternatif fondé sur la justice sociale et le respect des limites de la planète.

Telle est l'essence du message figurant dans la résolution adoptée par l'Assemblée syndicale sur le travail et l'environnement. Un message qui sera transmis aux représentants des chefs d'Etat et de Gouvernement présents à la Conférence des Nations Unies sur le Développement durable.

¹ Ces chiffres proviennent d'une modélisation réalisée pour l'Allemagne, l'Espagne, la Bulgarie, le Brésil, la République dominicaine, les Etats-Unis, l'Afrique du Sud, le Ghana, l'Indonésie, la Tunisie, le Népal et l'Australie.

« Penser globalement, agir localement »

Cependant, en marge des négociations internationales et de l'adoption d'objectifs en matière de protection de l'environnement et de lutte contre la pauvreté, l'enjeu local et quotidien (dans l'entreprise, sur le lieu de travail et le lieu de vie) est tout aussi crucial.

Les travailleurs sont amenés à faire face aux enjeux environnementaux à double titre : d'une part, en tant qu'acteurs du processus de production et d'autre part, en tant que citoyens concernés par l'impact écologique de l'activité économique.

La participation : principe fondamental du développement durable aussi dans l'entreprise²

La Déclaration de Rio adoptée en 1992 insistait déjà sur la dimension participative du développement durable qui repose sur trois piliers :

- L'accès à l'information environnementale ;
- La participation des citoyens et des travailleurs à la prise de décisions ;
- L'accès à la justice en cas de violation du droit.

Ce principe de participation, s'il a été largement médiatisé et mis en œuvre notamment par le biais des « Agendas 21 » locaux³, n'a pas connu le même succès au niveau de la gestion interne des entreprises, au contraire...

Pourtant, la négociation collective peut jouer un rôle majeur, pour imposer le respect des dispositions légales et disposer d'un droit de regard. Elle peut aussi infléchir les choix de gestion spéculative à courte vue, de modalités de production et d'organisation du travail pouvant avoir des conséquences sur la santé des travailleurs. Sans oublier, qu'elle peut intervenir sur les orientations stratégiques et industrielles en amont de leurs décisions afin de développer des filières de production plus vertes.

L'utilisation des droits syndicaux existants peut également permettre d'évaluer les conséquences des réglementations environnementales sur l'emploi et les besoins en matière de programmes de formation pour la reconversion professionnelle dans les secteurs amenés à se transformer.

Afin d'améliorer la qualité de l'information transmise aux travailleurs, l'adoption de nouveaux dispositifs (comme le bilan environnemental) concrétiserait encore le droit à l'information des travailleurs en matière d'énergie et d'environnement. C'est une piste à creuser...

² <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>

³ Déclinaison concrète de l'Agenda 21 (plan d'action pour le 21^{ème} siècle adopté lors de la conférence de Rio en 1992), un agenda 21 local offre un cadre de travail aux collectivités locales et à leurs habitants pour y mettre en œuvre les concepts de développement durable.

Transition juste et inclusion sociale: entre 15 et 60 millions d'emplois verts et décents peuvent être créés d'ici 2030

Lors des réunions préparatoires précédant Rio +20, l'économie verte et la bataille de chiffres autour des emplois verts était au centre des débats.

Selon l'OIT, le nombre net d'emplois verts créés dans le monde pourrait atteindre entre 15 et 60 millions d'ici 2030.

Un autre rapport des Nations-Unies parle de 13 millions d'emplois verts qui pourraient être créés, chaque année, jusqu'en 2050, à condition que des politiques concertées soient mises en œuvre au niveau global pour un investissement équivalent à 1,8 milliards de dollars.⁴

Qu'est-ce qu'un emploi vert?

Selon l'OIT⁵, sont considérés comme emplois verts : les emplois dans l'agriculture, l'industrie, la recherche et développement, l'administration et les services qui contribuent substantiellement à préserver ou restaurer la qualité de l'environnement. Ils s'inscrivent dans le cadre de la décarbonisation de l'économie, protègent la biodiversité, améliorent l'efficacité énergétique, permettent de réduire la consommation d'eau et de matières premières, minimisent ou évitent la production de déchets et la pollution.

Quatre cas de figure sont possibles:

- Dans un certain nombre de cas, de nouveaux emplois seront créés, par exemple, dans le domaine de la production de procédés permettant de réduire la pollution des productions existantes.
- D'autres emplois disparaîtront et seront remplacés. La production d'énergies fossiles évoluera vers celle des énergies renouvelables, la mise en décharge des déchets ou l'incinération vers le recyclage.
- Certains emplois pourraient disparaître et ne pas être directement remplacés en fonction de l'adoption de nouvelles législations comme l'interdiction de certains emballages.
- Enfin, beaucoup d'emplois seront simplement amenés à évoluer comme pour les électriciens, les plombiers, les travailleurs du bâtiment ou de la métallurgie. Ils devront utiliser des techniques et des méthodes de travail différentes et acquérir de nouvelles compétences.

La transition juste n'est pas un mythe!

Dans divers pays, le dialogue social entre les gouvernements, les syndicats et les employeurs ont déjà permis de développer un certain nombre d'initiatives concrètes de « juste transition ».

En Espagne, des tables-rondes ont été établies au niveau de l'industrie afin d'identifier les effets pervers sur la compétitivité et les travailleurs en vue de les réduire et de mesurer les efforts à réaliser pour se conformer aux objectifs du Protocole de Kyoto.

⁴ UN (2011). World Economic and Social Survey 2011,
http://www.un.org/en/development/desa/policy/wess/wess_current/2011wess.pdf

⁵ UNEP and ILO (2008). *Green jobs: towards decent work in a sustainable, low-carbon world*. ISBN: 978-92-807-2940-5.

En Allemagne, une large coalition d'industriels, de syndicats et d'associations ont collaboré, avec le gouvernement, autour d'une alliance emploi-environnement de grande envergure visant à la fois à la rénovation des logements, à la création d'emplois et à la protection du climat.

Aux Pays-Bas, le dialogue social, élargi à la société civile, a conduit à l'adoption d'un plan global pour réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030.

En Argentine, le gouvernement a imposé l'introduction de clauses environnementales dans les conventions collectives et la participation des travailleurs dans les processus de négociation politique relatifs à la mise en place de plans de développement durable. Des mesures ont été proposées afin de développer des formations spécifiques pour les délégués actifs dans le domaine de l'environnement et pour promouvoir des emplois verts de bonne qualité dans différents secteurs économiques.

La Région wallonne n'est pas en reste. Elle a mis sur pied, bien qu'à plus petite échelle qu'en Allemagne, une alliance emploi-environnement dans le cadre du dialogue social. Les syndicats sont consultés sur les plans et programmes régionaux de développement durable. Néanmoins, le chantier reste énorme pour opérationnaliser la transition juste au niveau des différents secteurs industriels et des transports, notamment.

